



service régional d'admission
du montréal métropolitain

5701, rue Christophe-Colomb
Montréal (Québec) H2S 2E9
T : 514.948.7726
F : 514.271.1126



Service régional d'admission
au collégial de Québec

www.sracq.qc.ca



Service régional de l'admission
des collèges du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Mercredi 18 octobre 2017

Prolongement de la dérogation concernant le préalable de chimie dans les programmes de Soins infirmiers

Le ministère de l'Enseignement supérieur a publié la semaine dernière une directive indiquant que les collèges offrant les programmes de Soins infirmiers (180.A0 et 180.B0) peuvent continuer d'admettre des candidats qui ne répondent pas à la condition particulière d'admission de Chimie de la 5^e secondaire (ou Chimie 534). Cette directive, dont la durée est indéterminée, est un prolongement de la mesure de dérogation qui était déjà en cours depuis plusieurs années.

Les étudiants admis dans ce programme sans avoir réussi le préalable de chimie devront toutefois réussir pendant leur parcours d'études des cours de mise à niveau en chimie au collégial afin d'acquérir les compétences obligatoires du programme de Soins infirmiers.

Il importe toutefois de savoir que même si cette directive permet d'admettre des candidats qui n'ont pas réussi le préalable de chimie, il est possible que certains collèges du SRAM favorisent, au moment de la sélection, les candidats qui l'ont réussi.

N'hésitez pas à joindre votre service régional d'admission si vous avez besoin de plus d'information.

Bernard De Serres
Directeur général
SRAM

Marc Viens
Directeur général
SRACQ

Françoise Beaulieu
Coordonnatrice
SRASL